



Prêt à taux zéros entre amis

Par **syrene**, le **21/03/2018** à **08:06**

Bonjour,

Un ami vend son bien immobilier et veut me prêter l'argent sous forme de prêt à taux zéro

Est-ce possible ?

Quelles sont les démarches à accomplir ?

Devrais-je payer des impôts ?

Pouvons-nous inclure une clause indiquant qu'au décès de l'une ou l'autre des parties ce prêt serait soldé.

Merci pour vos réponses

Cordialement

Irène

Par **Visiteur**, le **21/03/2018** à **08:13**

Bonjour,

je ne sais pas quel est votre degré d'amitié avec cet ami mais accepter ce crédit est la meilleure façon de le perdre ! L'ami... Sinon effectivement, il vous faut blinder le truc comme pour un "vrai" crédit.

Par **syrene**, le **21/03/2018** à **08:40**

C'est une amitié de 40 ans donc aucun souci, vous dites blinder le truc c'est à dire?

Par **youris**, le **21/03/2018** à **09:52**

bonjour,

il est préférable d'établir un contrat de prêt qui précise les conditions de remboursement et préciser ce qu'il advient du prêt en cas de décès du prêteur ou de l'emprunteur.

salutations